

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2012

HARCÈLEMENT SEXUEL - (N° 86)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
Mme Crozon

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« égard »,

le mot :

« encontre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, destiné à reprendre la formulation retenue à l'article 1^{er} du projet de loi.